



Multilatérale relative au projet de l'ouverture d'une 2^{ème} ENAP

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Le mercredi 08 juillet 2026, le SPS-CEA a été convié à une multilatérale relative au projet de l'ouverture d'une 2^{ème} école nationale de l'administration pénitentiaire.

Les préfigureurs de la mission ENAP 2 reconnaissent que l'ENAP d'Agen est proche de la saturation, qu'elle fonctionne aujourd'hui grâce uniquement à l'investissement des personnels de la filière formation (formateurs, responsables de formation, moniteurs, instructeurs, FIO, etc.).

Cependant, plusieurs organisations syndicales alertent sur :

- le manque de reconnaissance des personnels de la filière formative ;
- les difficultés de fidélisation ;
- les réductions budgétaires affectant la formation ;
- la surcharge de travail des équipes pédagogiques.

Le constat est clair : construire de nouveaux sites ne suffira pas si l'administration ne renforce pas les moyens humains de la formation.

L'objectif de la mission est d'augmenter les capacités de formation. La mission considère que l'ENAP ne pourra pas, à elle seule, absorber :

- les besoins liés aux créations d'établissements ;
- le remplacement des vacances d'emplois ;
- les recrutements liés à la montée en puissance de la future police pénitentiaire ;
- les besoins croissants de formation continue.

Le rapport s'appuie donc sur l'idée qu'il faut développer un dispositif de formation national plus important que l'actuelle ENAP d'Agen.

Pas une « deuxième ENAP » mais une ENAP multi-sites

La mission ne semble pas s'orienter vers la création d'une seconde école autonome, elle privilégie plutôt :

- une seule ENAP ;
- une gouvernance unique ;
- plusieurs sites géographiques spécialisés.

L'objectif affiché est de conserver un pilotage national unique, une doctrine pédagogique unique, une seule politique de formation. Il ne s'agirait donc pas de créer deux établissements indépendants mais un réseau de sites placés sous une même direction nationale.

Les sites privilégiés sont :

* [Châteauroux](#) : Ce site apparaît comme la piste privilégiée pour les formations liées à la surveillance et aux ESP. Les arguments avancés :

- ancienne base aérienne offrant de vastes espaces ;
- nombreux équipements disponibles ;
- soutien fort des collectivités locales ;

.../...

- stands de tir déjà utilisés par d'autres forces de sécurité ;
- possibilités importantes d'entraînement opérationnel ;
- capacité d'hébergement existante via les bâtiments de la maison centrale de Saint-Maur.

La mission envisage principalement d'y accueillir la formation initiale ESP et certaines formations continues opérationnelles.

* Écully (Lyon) : Ce site constituerait la deuxième implantation privilégiée, les avantages mis en avant :

- proximité immédiate de Lyon ;
- fort tissu universitaire ;
- campus déjà existant ;
- nombreuses salles de formation ;
- capacité d'hébergement ;
- environnement favorable à des partenariats universitaires.

La mission envisage d'y accueillir la formation des personnels de catégorie A+ ainsi qu'une partie des personnels de catégorie A et certaines formations spécialisées.

* Clairvaux : Ce site n'est plus considéré comme la solution principale en raison des nombreuses difficultés relevées. Son accessibilité est insuffisante, d'importants travaux sont nécessaires et les coûts de remise à niveau seraient très élevés. L'implantation de la formation initiale ERIS y serait toutefois envisagée.

La mission ne souhaite pas concentrer toute la formation sur les sites nationaux, elle préconise le maintien des centres de formation dans les DISP, de continuer leur développement afin d'assurer un renforcement de leur rôle dans la formation continue. L'idée est d'assurer davantage de proximité pour les agents en poste.

Le SPS-CEA a exprimé que les orientations présentées ne répondent en rien au comblement urgent des 6 000 postes vacants, ni à la mise en place d'un plan de recrutement massif sur 3 ans (revendications et attentes du SPS afin que les agents du CEA aient l'espoir d'une sortie de tunnel et enfin entrevoir des conditions de travail plus acceptables).

Pour le SPS-CEA, la solution multi-sites présentée reste insuffisante pour atteindre cet objectif. Au regard des besoins de recrutement annoncés par l'administration (ouvertures d'établissements, vacance d'emplois, montée en puissance de la police pénitentiaire), le projet présenté apparaît davantage comme une réorganisation du dispositif de formation que comme la création d'une véritable seconde ENAP capable de doubler les capacités actuelles.

Le principal point de vigilance pour le SPS-CEA reste donc entier : Comment l'administration compte-t-elle réellement former les milliers d'agents nécessaires aux futures ouvertures et à la future police pénitentiaire sans créer une capacité de formation massivement supérieure à celle existant aujourd'hui.

De même, plusieurs interrogations demeurent ? Où sera située la direction centrale ? Comment seront réparties les compétences entre les différents sites ? Démultiplication des coûts (Directions, Personnels, formateurs, administratifs, déplacements des élèves, hébergement, fonctionnement multi-sites, restauration, etc...).

Au sujet de l'obligation de la formation ESP, le SPS-CEA affirme y rester favorable, car celle-ci correspond à l'intégration pleine et entière dans la montée en catégorie B et à la préparation des futures missions issues du protocole d'accord. Le SPS-CEA estime que cette formation doit rester une mission de l'ENAP et ne doit pas être transférée aux DISP.

Les organisations syndicales demandent la communication du rapport final et une concertation approfondie avant toute décision politique.

Le 08 juillet 2026